



# Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Vélines

## Réunion du 18 Décembre 2008

Salle Polyvalente de Montazeau  
18 heures 30

### MEMBRES PRESENTS :

Mesdames LART-SULPICE, LAMARZELLE et HINDERSCHIETT.

Messieurs BENEY, BAGGIO, LAGARDE, MAILLAT, DUPUY, AYRE, LAUVIE, DESCOINS, ESTABLET, ROUCHEYROLLE, FAURE, SCALIGER, MAUREAU, REGNER, BOISSENOT, GALLOT, CHRISTOFLOUR, Gérard DE MIRAS, GRANEREAU, NICOLEAU, MARUGAN, FRUITIER, BARAT, CANU-MONGET, ZANNI.

### MEMBRES EXCUSÉS :

Messieurs LACHAIZE, MOUTREUIL, MINEUR, BARTAL, BAS, DE MIRAS Gilbert.

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a procédé à la nomination d'un Secrétaire de Séance pris dans son sein.

Monsieur CANU-MONGET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Lecture du compte rendu du 30 octobre 2008 : pas d'observation.



### Ordre du jour :

1. Délibération prix de l'eau au 1<sup>er</sup> semestre 2009
2. Délibération assurance statutaire du personnel : CNP
3. Convention de fourniture d'eau avec le SIAEP de St Pierre d'Eyraud
4. Exposé sur les travaux 2008 et programme 2009



<i>Communes</i>	<b>Nbre Total de demandes</b>
<i>Port Ste Foy</i>	28
<i>Montcaret</i>	27
<i>St Antoine</i>	22
<i>Le Fleix</i>	21
<i>Lamothe Montravel</i>	12
<i>Nastringues</i>	9
<i>Monfaucon</i>	8
<i>Vélines</i>	8
<i>Fougeyrolles</i>	7
<i>St Méard</i>	6
<i>St Michel de Montaigne</i>	6
<i>Montazeau</i>	4
<i>Bonneville</i>	2
<i>St Seurin</i>	2
<i>St Vivien</i>	0

Monsieur le Président commence la séance en faisant un point sur le commencement des travaux du futur second réservoir de Maya, il explique que le SDE24 a finalement été retenu pour le déplacement et l'enterrement de la ligne électrique, l'installation d'un transformateur et le passage au tarif jaune (devis de 20 300 € tout compris).

Il fait ensuite le point sur la trésorerie du Syndicat : 540 000 € puis présente le bilan d'urbanisme des demandes de PC/CU ayant transitées par le SIAEP (tableau ci-contre).

## 1. Délibération prix de l'eau premier semestre 2009

La Lyonnaise des Eaux a communiqué ses nouveaux tarifs pour la facturation de Janvier 2009 ainsi que les nouveaux barèmes pour les Taxes de pollution et de prélèvement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

↳ Il en résulte que la part fixe passe de 27,64 € à 28,37 € (+ 2,64 %) à compter de janvier 2009.

### Le coût en € du m<sup>3</sup> varie :

- de 0 à 100 m<sup>3</sup> : 0,3651 en Juillet 2008 / 0,3716 en Janvier 2009 (+ 1,78 %)
- de 101 à 20 000 m<sup>3</sup> : 0,5148 en Juillet 2008 / 0,5240 en Janvier 2009 (+ 1,79 %)
- au-delà de 20 000 m<sup>3</sup> : 0,2920 en Juillet 2008 / 0,2973 en Janvier 2009 (+ 1,81 %)

Quant à l'Agence de l'Eau :

- La taxe par prélèvement est actuellement de 0,0700 par m<sup>3</sup> (valeur 2008)
- La taxe pour la pollution est très variable selon les communes concernées, elle sera de 0,1950 le m<sup>3</sup> pour 7 communes (+ 2,63 %) et de 0,0780 pour les autres (+ 105,26 %) (voir page 3).

A propos de cette forte augmentation, M. le Président fait lecture du courriel de l'Agence de l'Eau reçu le jour même :

*« Ces communes n'étant pas redevables au titre de la pollution domestique en 2007, elles bénéficient d'une mise en application progressive des redevances prévue par l'article 100 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006.*

*A ce titre, le tarif des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte est de 20% du tarif normal pour 2008, 40% pour 2009, 60% pour 2010, 80% pour 2011 pour arriver à 100% du tarif en 2012.*

*Le tarif de redevance pollution domestique adopté par le conseil d'administration de l'agence de l'eau est de 0,19 €/m<sup>3</sup> en 2008 et de 0,195 €/m<sup>3</sup> en 2009. En fonction de ce qui précède, les tarifs des communes non redevables en 2007 sont de :*

- pour 2008 :  $0,19 \times 20\% = 0,038 \text{ €/m}^3$
- pour 2009 :  $0,195 \times 40\% = 0,078 \text{ €/m}^3$ . »

### Délibération prise à l'unanimité :

En ce qui concerne la part du SIAEP, la surtaxe syndicale reste inchangée, tant pour la prime fixe que pour le coût par m<sup>3</sup> :

- Prime fixe de 37,42 € par semestre
- Coût en € par m<sup>3</sup> : 0 à 100 m<sup>3</sup> = 0,60 le m<sup>3</sup>  
De 101 à 20 000 m<sup>3</sup> = 0,51 le m<sup>3</sup>  
Au-delà de 20 000m<sup>3</sup> = 0,26 le m<sup>3</sup>

La Loi sur l'Eau imposant un tarif unique dès janvier 2010, M. le président explique que lors du vote du prochain tarif (2<sup>nd</sup> semestre 2009), la Lyonnaise des Eaux et le Syndicat proposeront un tarif unique afin de s'harmoniser avec la nouvelle loi avant son entrée en application, ainsi les gros consommateurs feront l'objet d'une convention.

**TARIF DU PRIX DE L'EAU EN JANVIER 2009 (Hors TVA)**

***(Prime fixe + Consommation d'eau + redevance)***

<b>-I- Prime fixe semestrielle</b>		
(A) <i>Part Lyonnaise des Eaux</i>	(B) <i>Part du SIAEP</i>	(A+B) <i>Coût total de la prime fixe</i>
28.37 €	<b>37,42 €</b>	65,79 €

<b>-II- Part proportionnelle au M<sup>3</sup></b>		
(C) <i>Part Lyonnaise des Eaux</i>	(D) <i>Part du SIAEP</i>	(C+D) <i>Coût total de la consommation</i>
Tranche de :		
- 0 à 100 m <sup>3</sup> = 0,3716	<b>0,60 €</b>	0,9716
- 101 à 20 000 m <sup>3</sup> = 0,5240	<b>0,51 €</b>	1,0340
- > 20 000 m <sup>3</sup> = 0,2973	<b>0,26 €</b>	0,5573

**-III-**

**Redevance de l'Agence de l'Eau Adour Garonne**

Prélèvement par m<sup>3</sup> : de 0,0700 (valeur 2008)

Pollution par m<sup>3</sup> : 0,1950 pour les communes du Fleix, Lamothe-Montravel, Montcaret, Port Sainte Foy, Saint Antoine de Breuilh, Saint Seurin de Prats et Vélines.

Pollution par m<sup>3</sup> : 0,0780 les communes de Bonneville, Fougueyrolles, Monfaucon, Montazeau, Nastringues, St Méard de Gurçon, St Michel de Montaigne et St Vivien.

↪ A partir de Juillet 2009, la prime fixe est susceptible d'augmenter par le jeu de l'indexation

## 2. Délibération assurance statutaire du personnel ; CNP

Le Président explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

*Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2009.*

## 3. Convention de fourniture d'eau avec le SIAEP de St Pierre d'Eyraud

M. DESOINS fait lecture de la lettre de M. LAFAGE, Président du SIAEP de St Pierre d'Eyraud. Ce dernier fait mention d'un prix de l'eau trop élevé du SIAEP de Vélines (0,5573 € les 2 parts SIAEP + Lyonnaise), car cette dernière sera revendue aux usagers moins chère par le SIAEP de St Pierre (0,468 €).

M. le Président propose de baisser la part du SIAEP de 0,1073 € et de se tenir à un prix de 0,450 €.

L'ensemble du Comité Syndical donne son accord pour revoir la convention et notamment le tarif de l'eau vendue au SIAEP de St Pierre d'Eyraud afin de s'accorder sur un prix de vente raisonnable.

## 4. Exposé d'Advice Ingenierie sur les travaux 2008 et le programme 2009:

En 2008, les travaux ont essentiellement porté sur le renouvellement des conduites présentant le plus de défauts d'étanchéité, de solidité et d'accessibilité ;

### Tranche 45 et 48 :

La première est prévue sur 3 ans avec une fin probable en 2009, cette tranche concerne essentiellement les petits travaux d'extension des réseaux d'eau potable, ce sont des opérations ponctuelles.

La seconde est un gros marché à bons de commande, signé avec Cana-Sout, sur 3 ans se terminant aussi en 2009. Pour l'instant il y a 1 300 000 € réalisé sur les 3 000 000 € prévus.

### Tranche 49 :

Pour assurer l'approvisionnement en eau potable de ses abonnés, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Vélines dispose de deux forages dans la nappe profonde de l'Eocène. Parallèlement, il mène une réflexion vis-à-vis de la problématique ressource en eau et des éventuelles orientations à mener quant à l'utilisation de nouvelles ressources alternatives. Deux opérations ont été programmées dans la Tranche 49 :

#### ↳ L'opération 1 : La Sectorisation

C'est un programme de sectorisation du réseau d'eau potable (pose de débitmètres).

Les travaux de Sectorisation du réseau d'adduction d'eau potable, consistent à la mise en place d'ouvrages sur les antennes principales du réseau syndical, ces derniers permettront ainsi la détection rapide des casses et l'identification des secteurs fuyards.

Le Budget prévu pour cette tranche est de 340 000 € (170 000 € subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, 102 000 € subventionnés par le Conseil Général de Dordogne et 68 000 € financés par le SIAEP).

L'attribution du marché a été donnée à la Lyonnaise des Eaux, les travaux ont commencé début novembre 2008 pour une fin prévue en avril 2009.

↳ **L'opération 2 :**

C'est un « *Bilan Besoins-Ressources* » qui consiste à mettre en parallèle nos besoins en eau futurs et le potentiel des ressources actuelles, c'est une estimation. Des essais de pompage ont été exécutés en nappe alluviale (environ 10 mètres de profondeur) au niveau quantitatif et qualitatif, la nappe actuellement utilisée pour nos besoins étant la nappe éocène (300 m de profondeur), la production de cette dernière baissant un peu plus tous les ans.

L'étude « *Bilan Besoins-Ressources* » consiste en la réalisation d'un diagnostic patrimonial en vue de l'établissement dudit « *Bilan* » en situation actuelle et future. Le budget prévu pour cette opération est de 50 000 €.

- **Tranche 50 :** Le Réservoir de Maya

C'est la création d'un second réservoir d'eau potable à Maya (Fougueyrolles) pour renforcer les capacités de stockage actuelle. Actuellement nous disposons de 500 m<sup>3</sup> d'eau par jour, nous pourrions passer à 1 700 m<sup>3</sup> avec ce nouveau réservoir. Ce réseau dessert la commune de Port Ste Foy, tout le réseau Est et la Fromagerie des Chaumes. Cette dernière consomme environ 1 200 m<sup>3</sup> d'eau par jour, soit environ 40% de la production du SIAEP.

Le Budget prévu pour cette tranche est de 870 000 € entièrement financés par le SIAEP.

L'attribution du marché a été donnée à l'entreprise LAURIÈRE (localisée en Dordogne), les travaux commenceront courant janvier 2009 avec un délai de 6 mois environ.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DESCOINS, Président, lève la séance à 20 h 45, un apéritif de fin d'année attend les délégués.*